

Le conseil et la cour municipale déménagent au Pavillon de la biodiversité

SAINT-CONSTANT, le 20 novembre 2018 – Le conseil municipal et la cour municipale profiteront des nouveaux locaux du Pavillon de la biodiversité (Centre Denis-Lord) pour y tenir leurs séances. En plus du déménagement, les séances du conseil auront dorénavant lieu le troisième mardi du mois, à 19 h 30, dès 2019.



La Ville travaille présentement à l'aménagement de ces nouveaux locaux pour être fin prête à recevoir les citoyens à compter de janvier prochain. Le Pavillon de la biodiversité a été choisi pour sa facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

« Avec notre politique d'accessibilité universelle, la Ville souhaite améliorer le cadre de vie des personnes qui doivent faire face à des limitations physiques et fonctionnelles. Le Pavillon de la biodiversité a été aménagé pour que tous les citoyens puissent y accéder facilement. Il allait de soi que les séances du conseil et la cour municipale soient déplacées à cet endroit », affirme Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant.

Les Constantins sont attendus à la première séance du conseil municipal au Pavillon de la biodiversité le mardi 15 janvier prochain, à 19 h 30. Ils sont également invités à consulter le site Web de la Ville pour connaître l'horaire complet des séances du conseil pour l'année 2019.

- 30 -

Source :

Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca